



## LES ESPACES PROTEGES

### SITUATION

Vous observez un comportement douteux (travaux, défrichements, circulation de véhicules, dérangement d'espèces...) dans un espace faisant l'objet d'une protection.

### CE QUE PREVOIT LE DROIT

Un espace protégé est « *un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés* » (UICN). En France, la protection des espaces naturels remarquables est assurée par des mesures réglementaires et des servitudes, dont le non-respect est passible de sanctions pénales. Cela va dépendre de leur statuts :

- les réserves naturelles nationales et régionales,
- les arrêtés de protection biotope,
- les parcs nationaux,
- les espaces naturels sensibles,
- les sites classés.

**Attention** : les sites Natura 2000 constituent d'autres instruments de protection des espaces naturels. Ils ne prévoient pas expressément des mesures réglementaires ou des servitudes mais soumettent à autorisation administrative certains travaux et aménagements, qui doivent faire l'objet d'**évaluation des incidences du site Natura 2000**. Le dispositif Natura 2000 ne s'applique pas à l'Outre-mer.

Il est nécessaire de se référer à la réglementation en vigueur en fonction de l'espace protégé sur lequel on signale une dégradation ou une perturbation.

### REMARQUE

Il existe plusieurs types de protection des espaces :

- **Législative** (émanant de la loi)
  - Loi littorale ou loi montagne
- **Réglementaire** (émanant d'un acte réglementaire type décret ou arrêté)
  - Arrêté de protection de biotope
  - Espace boisé classé
  - Parc national
  - Zone humide
  - Réserve de chasse et faune sauvage
  - Réserve biologique
  - Réserve naturelle nationale, régionale et de Corse
  - Site classé ou inscrit
- **Conventionnelle** (émanant d'un contrat)
  - Natura 2000
  - Parc naturel régional

En fonction des statuts de protection, il existe différentes infractions passibles de poursuites. Quelques exemple ci-dessous :

- **Parc nationaux** :
  - L'introduction d'animaux ou de végétaux est passible d'une contravention de 4e classe (750€) - Art R. 331-65 du Code de l'Environnement.
  - Effectuer, dans le cœur d'un parc national des travaux interdits ou sans autorisation est passible d'une peine de prison de deux ans et d'une amende allant jusqu'à 75000€ - Art L.331-26 du Code de l'Environnement
- **Réserves naturelles** :
  - Allumer un feu est passible d'une contravention de 5e classe (1500€) - Art R.332-73 du Code de l'Environnement.
  - Abandonner, déposer, jeter, déverser ou rejeter des déchets ou tout autre objet est passible d'une contravention de 3e classe (450€) - Art R.332-70 du Code de l'Environnement.
- **Sites classés ou inscrits** :
  - Procéder à des travaux sur un monument naturel ou un site inscrit sans en aviser l'administration est passible d'une peine de prison de six mois et à une amende allant jusqu'à 30000€.

### POUR AGIR

Soyez vigilants aux indications affichées sur le site, ou renseignez-vous pour connaître la réglementation qui s'applique. En consultant le site des DREAL ou DEAL, vous pourrez connaître par commune tous les sites susceptibles d'être protégés.

Prenez des photos de la pollution, ou caractérisez la dégradation de la manière la plus précise possible. Prévenez ensuite le gestionnaire de l'espace protégé, les agents de l'OFB ainsi que le service de la gendarmerie afin qu'ils constatent les faits et fassent cesser le trouble ou appliquent les contraventions prévues. Informez l'Association de protection de la nature membre de FNE la plus proche.

### A SUIVRE

Renseignez vous auprès du gestionnaire si les faits ont été reconnus comme une infraction, et si la contravention a bien été appliquée. Informez l'association locale de protection de la nature de l'application de la contravention, et de la date d'audience s'il y a.

### POUR ALLER PLUS LOIN

**Lien vers le Géoportail** : <https://www.geoportail.gouv.fr/thematiques/developpement-durable-energie/espaces-proteges>

**Les espaces protégés en France** : <http://www.objectifs-biodiversites.com/pages/s-informer/les-espaces-proteges-en-france.html>

**Dossier "la préservation des espaces naturels"** : <https://fne.asso.fr/dossiers/la-preservation-des-espaces-naturels>

**Code de l'Environnement, Livre III - Espaces naturels (Articles L300-1 à L371-6)**

